

**DÉLIBÉRATION N° 2024-005 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 13 MARS 2024 à 14h30

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars à 14 H 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Claude ASSIER, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. ASSIER, M. NESPOULOUS, M. ARNAL

Etaient excusés : MME SAULES-LE BARS, M. VIALA, M. LABORIE, M. GELY, MME DURAND, M. CANITROT, M. CALMELLY, M. REGOURD.

Secrétaire de séance : M. ARNAL

Objet : Modification du règlement intérieur du syndicat mixte

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 13 mars 2024 ont été adressés à ses membres le 7 mars 2024 ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE la modification du Règlement intérieur comme suit :

L'article 5 est complété en ajoutant :

- Les membres « présents et représentés » ;
- « Un membre du Comité syndical empêché peut donner à un autre membre pouvoir écrit de voter en son nom, étant entendu qu'un membre du Comité syndical ne peut être porteur de plus d'un pouvoir » ;

L'article 6 est complété en ajoutant :

- Les titulaires «présents et représentés ou excusés et des suppléants qui les remplacent» ;

L'article 7 est complété en ajoutant :

- Les membres « présents et représentés ».

**Pour le Président du Syndicat Mixte et par
délégation,
Le 2^{ème} Vice-Président,**

M. Claude ASSIER

Acte dématérialisé

<p>Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p>

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 12- Nombre de membres présents : 3- Nombre de suffrages exprimés : 3 |
|---|